

## APPEL D'OFFRES 2020 DISPOSITIF FORMATION DU PLIE MNO

### Action préparatoire au code de la route

#### 1. Contexte et objectif

Le PLIE a pour mission d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, résidant sur son territoire d'intervention, et a pour objectif de permettre à la moitié d'entre elles d'accéder à l'emploi durable ou à la formation qualifiante.

Ce dispositif s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux femmes et aux hommes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, et/ou en raison d'une situation personnelle ou sociale difficile, ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches via un accompagnement personnalisé.

Le PLIE, par sa programmation annuelle d'opérations, vient renforcer ou compléter les dispositifs et programmes existants au niveau local dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Les problèmes de mobilité et de manque de qualification font partie des freins les plus importants à la reprise d'activité. Le permis de conduire est souvent indispensable pour pouvoir travailler sur certains métiers ou certaines zones géographiques.

Dans le cadre de son dispositif de formation, le PLIE MNO propose à ses participants une aide au financement des heures de conduite après obtention du code de la route. Pour ce faire, le PLIE conventionne avec des auto-écoles classiques pour la prise en charge des heures de conduite.

Nous constatons que certains participants éprouvent des difficultés à suivre la formation théorique en auto-école classique en raison d'une maîtrise insuffisante des savoirs de base et d'un manque d'accompagnement dans la compréhension des consignes en auto-école classique et/ou sur les formations en ligne.

L'obtention du permis de conduire est rendu plus difficile pour ces participants avec pour conséquence indirecte de les exclure du marché du travail.

Etant donné ce contexte, le PLIE MNO envisage la mise en œuvre **d'une action préparatoire au code de la route pour ses participants.**

Cette action devra leur permettre d'augmenter leur chance de réussite à l'examen du code de la route et d'intégrer une auto-école pour suivre la formation pratique du permis de conduire.

## 2. Organisation pédagogique de l'action

- Public visé :
  - Etre Participant du PLIE MNO
  - Avoir un projet professionnel validé pour lequel le permis de conduire est indispensable
  - Avoir des difficultés à suivre la formation du code de la route en auto-école classique
  - Etre disponible pour suivre cette action préparatoire au code de la route
- Contenu de la prestation attendue :

Préparation renforcée aux examens du code de la route avec un accompagnement sur les apprentissages :

  - Le vocabulaire spécifique : compréhension de la syntaxe, linguistique, ...
  - Les notions de mathématiques : calcul des distances, des taux d'alcoolémie, ...
  - La symbolique des panneaux de signalisation
  - Analyse et interprétation des images
  - Connaissance du véhicule : entretien, mécanique, ...
  - Prévention/sécurité routière
  - Eco-conduite

(Liste non exhaustive des points à aborder)
- Modalités de mise en œuvre :
  - Parcours de formation de 60 à 70 h : 2 séances d'1h30 à 2 h par semaine
  - Par groupe de 5 participants du PLIE MNO
  - Période de réalisation : d'octobre à décembre 2020
  - Lieu de réalisation : territoire Métropole Nord-Ouest
- Evaluation qualitative de l'action :

Transmission d'un bilan intermédiaire à mi-parcours (assiduité, motivation, ...) et d'un bilan final faisant apparaître les éléments suivants :

  - Acquisition des connaissances liées au code de la route
  - Reprise de la confiance en soi
  - Qualité du suivi des stagiaires et méthodologie pédagogique mise en œuvre
  - Inscription au code de la route et/ou réussite à l'examen, accès à une auto-école classique

## 3. Modalités de conventionnement et de paiement

Dès la transmission d'une attestation de démarrage de l'action, une convention sera établie entre le prestataire retenu et l'Association ALPES.

La participation financière du PLIE sera calculée au prorata des heures de formation réellement effectuées : heures-stagiaire ou heures-groupe.

Le paiement s'effectuera sur présentation d'un bilan pédagogique accompagné des états de présence signés par le formateur et les participants, l'attestation de fin de formation et d'une facture.

Ces éléments devront être transmis dans un délai de 2 mois à compter de la date de fin de la convention.

#### **4. Modalités de réponse, d’instruction et de sélection**

Les réponses à l’appel d’offres devront comporter les éléments suivants :

- Une présentation de l’action :
  - Objectifs de l’action
  - Contenu et modalités de mise en œuvre de l’action
  - Moyens humains et matériels consacrés à l’action,
  - Compétences des formateurs (CV)
  - Localisation de l’action
  - Calendrier prévisionnel de réalisation de l’Action
  - Modalités d’évaluation
- 2 devis : 1 devis heures-stagiaire et 1 devis heures-groupe

Les réponses devront être adressées par mail ([plie-mno@emploi-mno.fr](mailto:plie-mno@emploi-mno.fr)) à l’attention de Saliha TOUCHI, Coordinatrice du PLIE MNO, dès la mise en ligne de cet appel d’offres et jusqu’au 18 septembre 2020

Les réponses seront instruites par le service formation du PLIE MNO.

Les résultats de la sélection seront communiqués **le 23 septembre 2020**.

PLIE MNO – Appel d’offres Formation  
Action préparatoire au code de la route  
31/07/2020



Nos actions sont cofinancées par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme «Employ et Inclusion» 2014-2020.